

Bordereau attestant l'exactitude des informations - COMPIEGNE - 6002 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 30/04/2026 - 2612 - 2020 B 01376 - 890 912 793 - 2G HOLDING

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		SAS 2G HOLDING		Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		3 RUE DE LA VALLEE		60190 LACHELLE	
SIRET		8 9 0 9 1 2 7 9 3 0 0 0 1 9			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le	
				3 0 0 9 2 0 2 5	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles*	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	80 395	
	Total I (5)	044	048	80 395	80 395
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnement en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres* (3)	072	074	163 189
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	167 766	167 766
Charges constatées d'avance*	092	094			
Total II	096	098	330 955	330 955	
Total général (I + II)		110	112	411 350	411 350
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		79 900	
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		7 990	
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (31))	132			
	Report à nouveau	134		134 767	
	Résultat de l'exercice	136		161 395	
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		384 052	
Provisions pour risques et charges	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		2 490	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	172	169	1 656	
	Comptes courants d'associés	173		2	
	Autres dettes	175		23 151	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		27 299	
Total général (I + II + III)		180		411 350	
KENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

GA

10

10

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS 2G HOLDING		Néant <input type="checkbox"/> *	
A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018 <input type="checkbox"/>		Exercice N clos le	
				3	0
				0	9
				2	0
				2	5
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210
	Production vendue	biens	215		214
		services *	217		218
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée*				224
	Subventions d'exploitation reçues				226
	Autres produits				230
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234
	Variation de stocks (marchandises)*				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243			244
	Rémunérations du personnel*				250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255			254
	Dotations aux provisions				256
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)					264
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270
Produits financiers (III)		280	166 235		294
Charges financières (V)					1 208
Produits exceptionnels (IV)					290
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)					310
B- RÉSULTAT FISCAL				312	161 395
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2					314
Rémébrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)		324	1 656	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des epes-cis d'associés	247			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248		7 972
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				
Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU -TE (44. octies A)	987	342
	France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)	181	JEI (44. sexes A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345			
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641		
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2
				352	11 578
Déficit					
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360
					540
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2
				370	11 038

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

GG

11

66

2G HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 79 900 euros
Siège social : 3 RUE DE LA VALLEE, 60190 LACHELLE
890 912 793 RCS compiegne-60200

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 26 février,
A 14:00,

Les associés de la Société 2G HOLDING se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 3 RUE DE LA VALLEE 60190 LACHELLE, sur convocation faite Lettre remise en mains propres adressée le 9 février 2026 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gaetan GANTIER, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 15 980 actions sur les 15 980 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2025,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2025 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 7972 euros, ainsi que l'impôt correspondant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 161 395,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	161 395,00 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	134 767,00 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	296 162,00 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 296 162,00 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 30/09/2024 : 28 574 €
- Clôture au 30/09/2023 : 0 €
- Clôture au 30/09/2022 : 0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Gaetan GANTIER



2G HOLDING

Société par actions simplifiée
au capital de 79 900 euros
Siège social : 3 RUE DE LA VALLEE, 60190 LACHELLE
890 912 793 RCS compiegne-60200

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 FÉVRIER 2026

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 7972 euros, ainsi que l'impôt correspondant.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 161 395,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	161 395,00 euros
------------------------	------------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	134 767,00 euros
-------------------------------	------------------

Pour former un bénéfice distribuable de	296 162,00 euros
---	------------------

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 296 162,00 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 30/09/2024 : 28 574 €

- Clôture au 30/09/2023 : 0 €

- Clôture au 30/09/2022 : 0 €

GG

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

2G HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 79 900 euros
Siège social : 3 RUE DE LA VALLEE, 60190 LACHELLE
890 912 793 RCS compiegne-60200

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 FÉVRIER 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 161 395,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	161 395,00 euros
------------------------	------------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	134 767,00 euros
-------------------------------	------------------

Pour former un bénéfice distribuable de	296 162,00 euros
---	------------------

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 296 162,00 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 30/09/2024 : 28 574 €
- Clôture au 30/09/2023 : 0 €
- Clôture au 30/09/2022 : 0 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 Février 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Gaetan GANTIER



